



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

endométriiose

Question écrite n° 39685

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prise en charge de l'endométriiose. Bien que touchant actuellement une femme sur dix en âge de procréer, cette pathologie gynécologique demeure largement méconnue. Si la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a pris en compte cette maladie, celle-ci semble n'être l'objet d'aucune attention particulière. L'endométriiose reste ainsi très mal diagnostiquée. Aussi paraît-il souhaitable que la formation initiale du corps médical intègre davantage cette pathologie et ses symptômes et que soient impulsées des campagnes d'information et de prévention nationales sur l'endométriiose. En outre, le traitement de cette maladie nécessiterait la création de centres de référence collectant les données épidémiologiques et coordonnant la mise en place d'essais thérapeutiques. Il lui demande de lui indiquer les suites qu'elle entend réserver à ces propositions émanant du corps médical et plus généralement les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour améliorer la prise en charge des femmes souffrant d'endométriiose.

Texte de la réponse

Concernant près d'une femme sur dix, l'endométriiose se manifeste par d'importantes douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut même contribuer à une infertilité. Malgré ses répercussions, cette maladie gynécologique est souvent sous-estimée. Toutes les endométrioses ne doivent pas être traitées car certaines formes sont asymptomatiques et ne sont pas douloureuses. Pour l'information des praticiens, des recommandations de bonne pratique de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) puis des recommandations pour la pratique clinique du collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ont été publiées respectivement en décembre 2005 et en décembre 2006. Ces recommandations portent à la fois sur les traitements médicamenteux les plus efficaces et les prises en charge des différentes formes cliniques d'endométriiose (diagnostic, traitement). Ces recommandations permettent de clarifier les stratégies thérapeutiques en fonction de la gravité des troubles et de la localisation des lésions d'endométriiose. Un numéro spécial du journal de gynécologie-obstétrique et biologie de la reproduction d'avril 2007 a fait la synthèse du sujet et des recommandations. L'efficacité des thérapeutiques médicales et chirurgicales est fonction du stade d'évolution et de la localisation des lésions endométriosiques. Un traitement initial bien conduit par une équipe multidisciplinaire expérimentée améliore la prise en charge. À cet égard il convient de souligner le rôle des centres anti-douleur et des centres d'aide médicale à la procréation, véritables centres de référence quand il s'agit de prendre en charge les complications principales et les différents aspects de cette pathologie. Il n'apparaît pas nécessaire de multiplier les centres spécialisés dans les pathologies gynécologiques. S'agissant de l'objectif 77 concernant l'endométriiose, inclus dans la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, il convient de souligner qu'il porte sur la nécessité de disposer en premier lieu de données épidémiologiques fiables, notamment des essais comparant la chirurgie à l'abstention dans le cadre de l'endométriiose douloureuse. C'est pourquoi la priorité doit donc être donnée à la recherche fondamentale sur les causes et sur les cibles thérapeutiques.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39685

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 212

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1639